



Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / bruno.chareyron@criirad.org

COMMUNIQUE CRIIRAD
Valence, le 12 octobre 2016
(Mise à jour 14 octobre 2016)

Impact des mines d'uranium

AREVA s'engage à assainir des sites mais laisse une radioactivité 10 fois supérieure à la normale !

Il est grand temps que l'Etat impose à AREVA de décontaminer correctement les sites où ont été réutilisés des remblais radioactifs

Des centaines de sites présentant une radioactivité élevée

Plus de **200 mines d'uranium** réparties sur **25 départements**ⁱ ont été exploitées sur le territoire français, la dernière a fermé en 2001. L'extraction du minerai d'uranium a entraîné la production d'environ 180 millions de tonnesⁱⁱ de déblais solides improprement appelés « stériles » alors qu'une part importante présente une radioactivité élevée. Ces déchets sont amoncelés près des sites d'extraction sur 165 versés réparties sur 114 sites.

Du fait des carences de la réglementation française en la matière, ces **matériaux, bien que radioactifs**, ont aussi été **réutilisés comme remblais** pendant des décennies, pour la construction de **plateformes, chemins, routes, parkings** et parfois se retrouvent à **l'intérieur des bâtiments**, exposant ainsi le grand public à des doses de radiation significatives et dans certains cas nettement supérieures aux limites sanitairesⁱⁱⁱ.

La CRIIRAD se bat depuis plus de 20 ans pour que l'Etat et les industriels responsables de cette situation traitent les sites contaminés. La diffusion en 2009, dans l'émission « Pièces à Conviction », du documentaire « *Uranium, le Scandale de la France Contaminée* », auquel a largement contribué la CRIIRAD, a abouti à ce qu'AREVA réalise une détection par hélicoptère des sites où des stériles radioactifs ont été utilisés comme remblai. En fonction des niveaux de dose subis par les populations concernées, AREVA s'est engagé à traiter les sites qui présentent les risques les plus élevés. Le traitement consiste à **retirer, avec des engins de chantier, les remblais radioactifs** et à les ramener sur d'anciens sites d'extraction du minerai d'uranium.

Une méthode de traitement insuffisante

La CRIIRAD et les associations membres du Collectif Mines d'Uranium ont demandé à plusieurs reprises aux autorités compétentes (Ministère de l'Environnement, ASN, DREAL) que les méthodes d'assainissement soient revues afin de garantir que, lorsque AREVA prend en charge un chantier de décontamination, le travail soit fait de manière définitive, c'est-à-dire que l'ensemble des matériaux radioactifs soient éliminés et renvoyés vers un site d'entreposage adapté. Garantir que tous les matériaux radioactifs soient enlevés lors des chantiers suppose que la surface contaminée soit correctement repérée et que les entreprises aient bien pour consignes d'enlever tous les remblais qui présentent une radioactivité anormalement élevée. Mais il n'en est rien. AREVA, avec l'aval de l'IRSN, de l'ASN, du Ministère de l'Environnement et des DREAL, refuse d'employer la méthode préconisée par la CRIIRAD consistant à effectuer des relevés au contact du terrain.

En 2006, par exemple, sur la commune de Saint-Priest-La-Prugne (Loire), à l'issue de plus de 4 ans de combat, la CRIIRAD et le Collectif des Bois Noirs ont obtenu qu'AREVA traite le terrain d'un **centre de loisirs**. A l'issue des travaux, les contrôles réalisés par la CRIIRAD ont montré qu'il restait des remblais radioactifs. Entre temps le site a été revendu. Les contrôles effectués par la CRIIRAD, le 4 octobre 2016, à la demande du nouveau propriétaire, ont confirmé la présence de remblais radioactifs sur plusieurs dizaines de mètres carrés avec un **taux de radiation** au contact du sol **6 fois supérieur à la normale**. Il s'agit pourtant d'un site qui accueille des touristes, dont des enfants.

Durant la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'ancienne mine d'uranium AREVA des Bois Noirs qui s'est tenue le matin du 4 octobre 2016 à Saint-Priest-La-Prugne, sous l'autorité du sous-préfet de Roanne, la CRIIRAD a demandé à AREVA quelle méthode était employée pour garantir que tous les remblais radioactifs soient enlevés lors des travaux en cours sur la commune. Son représentant a répondu qu'AREVA garantissait l'enlèvement des remblais radioactifs jusqu'au retour à un niveau de radiation équivalent au niveau naturel local (que l'on appelle Bruit de fond). AREVA a précisé que cet objectif était atteint en effectuant des contrôles du niveau de radiation à 1 mètre au-dessus du fond de fouille ainsi qu'un contrôle visuel.

Quelques jours après cette réunion, le **9 octobre 2016**, Mme Arlette Maussan, présidente du Collectif des Bois Noirs a effectué des contrôles sur le **chantier de décontamination** d'un **chemin communal** qui venait de se terminer. Au moyen d'un radiamètre professionnel fourni par la CRIIRAD, elle a mesuré des **taux de radiation à 1 mètre du sol, en bordure du chemin soi-disant décontaminé**, plus de **10 fois supérieurs** au niveau naturel. Par courriel en date du **10 octobre 2016**, le Collectif des Bois Noirs a immédiatement alerté la Préfecture, la DREAL, l'ASN et la municipalité.

La CRIIRAD et le Collectif des Bois Noirs demandent que les services compétents de l'ETAT imposent à AREVA de revoir rapidement ses méthodes de travail et s'engage à assainir définitivement les terrains traités.

Le fait de laisser en place les remblais radioactifs, outre les risques pour la santé des riverains, entraîne un préjudice fort pour les propriétaires qu'il s'agisse de lieux publics (chemin communal) ou privés.

Ce texte a été transmis aux autres associations membres du CMU (Collectif Mines d'Uranium) afin qu'elles puissent intervenir auprès des autorités préfectorales, des DREAL et des municipalités concernées.

Mise à jour du 14 octobre 2016 :

Le **13 octobre 2016**, la DREAL a indiqué à Mme Maussan qu'AREVA a confirmé la radioactivité résiduelle sur le chemin communal et prévoit une intervention complémentaire.

Ceci démontre qu'AREVA n'effectue pas un suivi satisfaisant lors du déroulement des chantiers et que les affirmations données lors de la CSS du 4 octobre sur la méthode de contrôle sont erronées.

Rédaction : Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD.
Contact : bruno.chareyron@criirad.org / Mobile : 06 27 27 50 37

Contact pour le site des Bois Noirs : Mme Arlette Maussan, présidente du Collectif des Bois Noirs : arlette.maussan@gmail.com / téléphone : 04 70 59 73 50.

ⁱ Voir carte : http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/img/CarteFrance_WEB.pdf et tableau : http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/img/liste_departement.pdf

ⁱⁱ Chiffre fourni par AREVA dans une présentation d'avril 2015 dans le cadre d'un groupe de travail du PNGMDR.

ⁱⁱⁱ Les stériles radioactifs contiennent de l'uranium et ses descendants radioactifs qui entraînent une exposition par irradiation externe (en particulier du fait de l'émission de rayonnements gamma très pénétrants) et une exposition interne (inhalation de poussières radioactives et surtout d'un gaz radioactif, le radon, qui émane en permanence des stériles et se retrouve dans l'atmosphère. Dans certains cas une contamination interne par ingestion intervient également).